La garantie No-Worry de Lawn-Boy

Une garantie intégrale de 2 ans (garantie limitée de 45 jours pour usage commercial)

Tondeuse déchiqueteuse / à bac arrière de 53 cm (21 po)
Tondeuses autotractées

L'engagement True Start de Lawn-Boy

Une garantie intégrale de 3 ans (ne s'applique pas à l'usage commercial)

Brève description

Lawn-Boy Inc. s'engage à réparer le Produit Lawn-Boy ci-après s'il présente un défaut de fabrication ou de matériau, ou si le moteur ne démarre pas à la première ou à la deuxième tentative au lanceur (Engagement True Start), et ce, pendant la période indiquée ci-dessous.

Cette garantie ne s'applique que si vous effectuez les entretiens de routine spécifiés dans le *Manuel de l'utilisateur*.

L'engagement True Start ne s'applique pas si le produit est utilisé à des fins commerciales.

Lawn-Boy Inc. n'offre aucune autre garantie expresse. Le constructeur du moteur peut proposer sa propre garantie moteur, ainsi qu'une garantie spéciale couvrant le système antipollution. Le cas échéant, la documentation pertinente sera fournie avec votre produit.

Produits et périodes de garantie

Durées de la garantie à partir de la date d'achat d'origine :

Produits	Période de garantie Usage résidentiel*	Usage commercial
Tondeuse déchiqueteuse/à bac arrière de 53 cm (21 pouces) et accessoires	Intégrale 2 ans	45 jours
• Engagement True Start	Intégrale 3 ans	S/O
• Moteur	Intégrale 3 ans	90 jours
• Batterie	Intégrale 1 ans	45 jours
• Pièces à usure normale (courroies, lames, adaptateurs de lames, bacs à herbe, câbles et roues)	90 jours	90 jours

*Usage résidentiel désigne l'acquisition du produit par un particulier et son utilisation sur le terrain où se trouve votre maison. L'utilisation dans un institut, sous forme de location, ou en plusieurs lieux est considérée comme un usage commercial, couvert par la garantie commerciale.

Comment faire intervenir la garantie

Si vous pensez que votre Produit Lawn-Boy présente un défaut de fabrication ou de matériau, ou s'il ne démarre plus après un ou deux essais au lanceur effectués par un adulte physiquement apte, suivez la procédure ci-dessous :

1. Contactez votre Centre d'entretien Lawn-Boy agréé pour organiser l'entretien du produit. Pour trouver un centre d'entretien près de chez vous, rendez-vous sur http://www.Lawn-Boy.com et sélectionnez ASSISTANCE puis TROUVER UN DÉPOSITAIRE.
2. Lorsque vous vous rendez au centre d'entretien, apportez le produit et une preuve d'achat (reçu). Le centre d'entretien diagnostiquera le problème et déterminera s'il est couvert par la garantie.
3. Pour toute question supplémentaire concernant les conditions générales de garantie, vous pouvez vous adresser à Lawn-Boy à l'adresse suivante :

 Lawn-Boy Inc.
 Service de soutien à la clientèle
 8111 Lyndale Avenue South
 Bloomington, MN 55420-1196, États-Unis
 Numéro vert : 866-216-6032 (aux États-Unis)
 Numéro vert : 866-216-6031 (au Canada)

Responsabilités du propriétaire

L'entretien de votre produit Lawn-Boy doit être conforme aux procédures décrites dans le *Manuel de l'utilisateur*. Cet entretien courant est à vos frais, qu'il soit effectué par vous-même ou par un dépositaire-réparateur. Les pièces à remplacer dans le cadre de l'entretien courant (« Pièces de rechange ») seront couvertes par la garantie jusqu'à la date du premier remplacement prévu. Ne pas effectuer les entretiens et réglages requis peut constituer un motif de rejet d'une réclamation au titre de la garantie.

Ce que la garantie ne couvre pas

Les défaillances ou anomalies de fonctionnement survenant au cours de la période de garantie ne sont pas toutes dues à des défauts de matériaux ou des vices de fabrication. Cette garantie expresse ne couvre pas :

- Les frais normaux d'entretien et de remplacement de pièces telles que pales de rotor (palettes), lames racleuses, courroies, carburant, lubrifiants, vidanges d'huile, bougies, ampoules, ou réglages de câble/tringlerie ou des freins.
- Les défaillances de composants dues à une usure normale
- Les produits ou pièces ayant subi des modifications, de mauvais traitements ou un usage abusif, ou nécessitant un remplacement ou une réparation en raison d'un accident ou d'un défaut d'entretien.
- Toutes réparations ou tentatives de réparation effectuées par tout autre qu'un centre d'entretien Lawn-Boy agréé.
- Le non respect des instructions et exigences en matière de carburant (voir le *Manuel de l'utilisateur* pour plus de détails), telles que :
 - La décontamination du système d'alimentation.
 - L'utilisation de carburant trop ancien (vieux de plus d'un mois) ou de carburant contenant plus de 10 % d'éthanol ou plus de 15 % de MTBE.
 - L'omission de la vidange du système d'alimentation avant toute période de non utilisation de plus d'un mois.
 - L'utilisation du mauvais type de carburant
- Les réparations ou réglages dus à ce qui suit :
 - Le non respect du programme d'entretien et/ou des réglages requis
 - Les dommages subis par la vis sans fin/les ailettes de la souffleuse à neige lorsqu'elles percutent un obstacle
 - Le non respect des procédures de démarrage
- Les défaillances du produit dues à l'utilisation d'accessoires modifiés ou non agréés, ou de pièces d'autres marques que Lawn-Boy.
- Les défaillances attribuables à une influence extérieure, y compris mais sans s'y limiter, les conditions atmosphériques, les pratiques de remisage, la contamination, ou encore l'utilisation de liquides de refroidissement, lubrifiants, additifs ou produits chimiques, etc. non agréés

Conditions générales

Toutes les réparations couvertes par ces garanties doivent être effectuées par un réparateur Lawn-Boy agréé, à l'aide de pièces de rechange agréées par Lawn-Boy. La réparation par un dépositaire-réparateur Lawn-Boy agréé est le seul dédommagement auquel cette garantie donne droit.

Lawn-Boy Inc. décline toute responsabilité en cas de dommages secondaires ou indirects liés à l'utilisation des produits Lawn-Boy couverts par ces garanties, notamment quant aux coûts et dépenses encourus pour se procurer un équipement ou un service de substitution durant une période raisonnable pour cause de défaillance ou d'indisponibilité en attendant la réparation sous garantie.

L'exclusion de la garantie des dommages secondaires ou indirects n'est pas autorisée dans certains états ou pays, et peut donc ne pas s'appliquer dans votre cas.

Cette garantie vous accorde des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits qui varient selon les États.

Pays autres que les États-Unis et le Canada

Pour les produits Lawn-Boy achetés en dehors des États-Unis ou du Canada, demandez à votre Centre d'entretien Lawn-Boy agréé les règlements de garantie applicables dans votre pays, province ou état. Pour toute question supplémentaire concernant les conditions générales de garantie, vous pouvez vous adresser à Lawn-Boy Company.

Droits des consommateurs australiens

Nos produits bénéficient de garanties qui ne peuvent pas être exclues en vertu du Droit australien de la consommation. Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement en cas de défaillance majeure, ou à un dédommagement pour toute autre perte ou tout autre dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également droit à la réparation ou au remplacement des produits si ces derniers ne sont pas de qualité acceptable et si la défaillance n'est pas majeure.